

ROUTES

Le ministre de l'Intérieur, Claude Guéant, vient d'adresser aux préfets une circulaire leur demandant d'étudier les limitations de vitesse dans leur département et de prendre d'éventuelles mesures de modification afin de les rendre « lisibles » et « cohérentes ». Les préfets sont invités à « réunir dans les meilleurs délais » la commission consultative des usagers pour la signalisation routière mise en place dans leur département afin « d'examiner, dans un premier temps, les limitations de vitesse existantes sur le réseau routier de l'Etat ».